

Réunion de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens : 13 octobre 2020

Notre CPPI s'est réunie le 13 octobre 2020 en mode zoom pour faire un point, d'une part, sur l'avancement du projet de la nouvelle classification qui est en cours de négociation entre les OSR et l'Ucanss, et, d'autre part, sur nos revendications concernant le télétravail à distance.

Le Secrétaire de la CPPI a projeté au cours de la réunion un PowerPoint synthétisant le classement des informaticiens selon le projet de classification de l'Ucanss (source : Lettre de la Michodière 2020 03 12 - LM 10-2020).



CPPI

13_10_2020.pdf

Éric Gautron, Secrétaire national en charge de l'encadrement, nous a fait un retour sur l'actualité générale ainsi que sur les dernières RPN classification qui ont eu lieu à l'UCANSS :

- Le Conseil National du SNFOCOS se tiendra le 24 novembre 2020 en Zoom. Ce conseil aura à voter sur deux motions qui concerneront le Télétravail et la Classification. Un Conseil Professionnel National de FO/FEC aura lieu au Pradet début novembre, le SNFOCOS sera représenté afin de demander un droit d'opposition au projet de classification de l'Ucanss.
- L'Ucanss espère avoir une signature pour la fin de l'année pour son projet de classification. En cas de signature de ce dernier par un syndicat, on espère avoir le droit d'opposition. Avec cette classification, sur le long terme, les cadres de la Sécu n'ont rien à gagner, mais plutôt une déclassification d'un nombre important d'agents. Le SNFOCOS exige que la notion de CADRE soit explicitement écrite noir sur blanc. Ce que, bizarrement, l'employeur refuse ! Pire il a clarifié sa pensée sur le sujet et c'est très inquiétant.

La CPPI exprime son inquiétude concernant :

- le déclassement de nos collègues informaticiens (qualifieurs, gestionnaires infrastructures matériel logiciel, etc...),
- les emplois non repérés (*intégreur d'applications, chargé de validation/recette, architecte applicatif et logiciel du SI, intégreur de production, expert infrastructure matériel et logiciel, administrateur bases de données, gestionnaire de production, architecte technique, consultant MOA du SI, chargé d'affaires, expert méthode et qualité, expert sécurité du SI, gestionnaires portefeuille de projets, urbaniste,...*). Ces métiers requièrent un niveau complexe d'expertise allié à un niveau important d'autonomie et d'organisation du travail. Certains de ces métiers se situent dans les niveaux de management concernant les missions confiées et les relations avec les partenaires. Se posera pour eux la question localement de leur repositionnement dans la nouvelle grille. Les emplois informatiques vont être gérés intégralement à la tête du client avec la méthode **de l'annexe 2** du projet de classification. Il va falloir négocier en local la possibilité d'une instance de vérification de la cohérence des reclassements sinon on court à la catastrophe !!!

Résister, Revendiquer, Reconquérir

Eric Gautron, précise que :

- Le SNFOCOS portera sa revendication pour que l'employeur mette en place des structures pour le positionnement des agents dans cette classification, **une commission nationale et une autre locale.**
- L'accord Ucanss doit rappeler les textes conventionnels actuels.

❖ Télétravail :

Concernant le Télétravail, le SNFOCOS revendique une réflexion sur le télétravail et le travail à distance afin d'assurer un cadre protecteur à tous les salariés concernés par le télétravail et œuvrera à ce qu'un nouvel accord puisse être signé avec l'UCANSS pour le personnel de la Sécurité sociale, tenant compte des enjeux sociaux mis au jour par la crise sanitaire.

Les membres de la CPPI ont travaillé sur le document qui leur a été adressé par la Michodière afin de remonter leurs revendications (voir le document suivant).



Note teletravail KG
septembre 2020_CPP

Pour être informés des prochains travaux de la CPPI ou poser vos questions, adressez vos mails à l'adresse : cisnfocos@gmail.com

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens

La Rochelle, 4 octobre 2018

Les constats présentés lors des derniers congrès, quelle que soit la branche, sont toujours d'actualité et se traduisent sur le plan organisationnel par :

- le redéploiement des moyens humains et matériels sous couvert de rationalisation,
- la mise en œuvre à outrance de solutions d'externalisation.

Le corollaire de ces opérations est :

- la mise en cause opportuniste des compétences et des cadres de travail,
- la perte de la maîtrise de l'outil de travail par le personnel,
- le détournement et le contournement des règles conventionnelles de promotion et de niveaux d'emploi.

Enfin, nous nous inquiétons de l'avenir professionnel des informaticiens employés dans les caisses locales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens se donne un programme d'action dans la continuité des mandats précédents comportant les 4 axes suivants :

- Développer une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,
- Développer une CPPI représentative de cette diversité,
- Veiller à l'élaboration de SDSI intégrant des schémas directeur des ressources humaines informatiques crédibles (structurés, dotés en moyens, planifiés) donnant une visibilité réelle sur leur avenir,
- Enfin, défendre les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration.

En particulier nous allons travailler sur :

- Une communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
- Le soutien et l'engagement dans toute initiative œuvrant à la syndicalisation des informaticiens,
- L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

La CPPI réunit des informaticiens provenant de différents organismes de l'Assurance Maladie. Son Président est François Nader ; ses membres Alain Boet, Claire Dornic, Rui Gonçalves, Philippe Guerra, Vincent Krikorian, Karim Larnaout, Jean-Louis Richet.

Bon à savoir : d'autres Commissions Permanentes se réunissent sur différentes thématiques professionnelles, - Encadrement, Agents de Direction, Praticiens Conseils, ACERC, UGECAM et Etablissements, Retraités, Médecins-Pharmaciens-biologistes et Dentistes des Centres d'Examens de Santé et des Etablissements de la Sécurité Sociale.

Si vous souhaitez obtenir les résolutions ou travaux de ces commissions, merci de le faire savoir à l'adresse mail : m.jeantelet@snfocos.fr